

## **SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

### **Réunion du comité syndical du 16 juillet 2026**

#### **Délibération n° 2 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) « MORBIHAN HABITAT »**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* » s'est réuni le 16 juillet 2026 à 9 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

*Présents : David LAPPARTIENT, Christophe BEDARD, Hortense DOUMIC-LE PAPE, Marie-Hélène HERRY, Françoise KIHL, Fabrice LOHER, Soizic PERRAULT et David ROBO.*

*Absent : Jean-Charles BRUNET.*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 421-8 et R. 421-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le rapport ;

Considérant qu'il revient au syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », en tant qu'établissement public de rattachement de l'office public de l'habitat (OPH) « *Morbihan Habitat* », de fixer le nombre des membres du conseil d'administration dudit OPH ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :**

de fixer à 35 le nombre de membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) « *Morbihan Habitat* », qui sera composé comme suit :

- 7 représentants du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* »,
- 15 personnes qualifiées,
- 2 institutions socio-professionnelles,
- 1 représentant d'une association œuvrant dans le champ du logement social ou de l'insertion,
- 6 représentants des locataires,
- 4 représentants du personnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (8 VOIX POUR).**

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

  
**Antoine LAFARGUE**